



**AVIS D'APPEL A CANDIDATURE – OCCUPATION TEMPORAIRE DU TERRAIN DE FOOTBALL ET DE SES ANNEXES**

Objet de la mise en concurrence	<b>Exploitation du terrain de football et de ses annexes sur la commune de Montluel</b>
Date limite de réception des offres	<b>Jeudi 23 juillet à 12h</b>
Organisme passant la consultation	Ville de Montluel - 85 avenue Pierre Cormorèche - 01120 MONTLUEL
Durée	Trois années à compter du 1 <sup>er</sup> septembre 2020
Mode de passation	Conformément à l'article L.2122-1 du Code général de la propriété des personnes publiques.
Critères de jugement de l'offre	L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants : <ul style="list-style-type: none"><li>- <b>Nombre de licenciés, de bénévoles licenciés et d'éducateurs diplômés (sur année en cours): 30%</b></li><li>- <b>Nombre de licencié de Montluel : 10%</b></li><li>- <b>Projet éducatif et sportif : 10%</b></li><li>- <b>Éléments garantissant l'égalité femme/homme, label féminins et masculins et mécanisme pour lutter contre toutes les formes de discriminations : 10%</b></li><li>- <b>Activités spécifiques sur public prioritaire (au sens du décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014) : 10%</b></li><li>- <b>Respect des conventions antérieures : 10 %</b></li><li>- <b>Prix proposé pour occupation du domaine public (redevance) : 5%</b></li><li>- <b>Budget de la saison : 5%</b></li><li>- <b>Activités annexes (manifestations, jeux, spectacles, participation à l'animation de la ville) : 5%</b></li><li>- <b>Entretien du terrain, des bâtiments et des abords (équipements): 5 %</b></li></ul>
Retrait du dossier	Le dossier de consultation peut être retiré sur le site internet de la ville : <a href="http://www.ville-montluel.fr/Appels-d-offre.html">http://www.ville-montluel.fr/Appels-d-offre.html</a>
Adresse d'envoi de l'offre	Sous format dématérialisé : <a href="mailto:service-juridique@ville-montluel.fr">service-juridique@ville-montluel.fr</a>  Par voie postale : Mairie de Montluel – 85 avenue Pierre Cormorèche – 01120 MONTLUEL
Date de publication	22 juin 2020